

Indignités

Gagner de l'argent avec de l'argent sans que ce gain soit producteur d'un bien ou d'un service est indigne. Ce gain, sans doute légal, est la contrepartie d'un préjudice invisible car noyé dans le système qui autorise la spéculation.

Le banquier qui prête de l'argent pour en récupérer les intérêts vend un service. L'usurier ou le banquier qui prêtent à l'insolvable sont indignes.

Le casino qui récupère la quasi-totalité des mises des joueurs vend de l'adrénaline. Le casino qui développe l'addiction est indigne.

L'actionnaire qui reçoit un dividende reçoit la contrepartie des risques qu'il a pris en achetant des actions. L'actionnaire qui met ses économies au service d'un spéculateur est indigne.

Le trader est l'employé d'un groupe d'actionnaires indignes

Le fabricant d'armes qui parie sur la guerre pour développer son entreprise est indigne.

Le taux et la répartition des contributions directes ou indirectes sont définis par le vote du budget annuel par les élus. En principe, le système est redistributif afin que les fortunes ne restent pas concentrées toujours sur les mêmes. Dans les faits, le système actuel tend à enrichir les plus riches et appauvrir les plus pauvres. Le pouvoir économique, les groupes d'intérêts, ont préempté le pouvoir politique. En cela, le pouvoir économique est indigne. Il est anonymement indigne.

Mais nous avons la responsabilité collective de cet état de fait qui, en s'aggravant, risque de déclencher de plus en plus de conflits, de plus en plus graves, avec ou sans le prétexte des religions.